



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL



Mardi 24 février 2015 à 19h00

	<u>Présents</u>	<u>Absent</u>	<u>Procuration à</u>
Pierre SENECHAL	X		
Nathalie PONTASSE	X		
Guillaume VEGA	X		
Virginie BARLET	X		
Laurent FANTINI	X		
Valentino ALLART	X		
Christian LUCAS	X		
Sabine VANDOMME		X	Nathalie PONTASSE
Guillaume DELOMEL		X	Laurent FANTINI
Valérie GENET	X		
Valérie PRUVOT	X		
Geneviève BACQ	X		
Patrick BECQUET	X		
Jackie TREDEZ	X		
Jérôme BRUYERE		X	Christian LUCAS
Isabelle LEFAIT	X		
Robert MIELOCH	X		
Bernadette DEPRez	X		
Georges COULON	X		

Ouverture de séance : 19h00

Désignation du secrétaire de séance : Virginie BARLET

Ordre du jour :

1. approbation du PV du 3 décembre 2014
2. création d'un poste de conseiller municipal délégué
3. élection du conseiller municipal délégué
4. indemnités de fonction des élus
5. chemin du souvenir
6. éclairage du monument aux morts
7. logiciel pour les prestations enfance et jeunesse – participation CAF

8. autorisation de passer le marché pour le mobilier de la médiathèque
9. renouvellement de la ligne de trésorerie
10. vente de terrain à Pas de Calais Habitat – Place d'Or
11. vente de terrains à Coopartois – Place d'Or
12. prix des caveaux
13. rémunération des animateurs des centres de loisirs
14. modification du temps horaire annuel du coordinateur enfance-jeunesse
15. dénomination de l'aire de jeux
16. questions diverses

1. Approbation du PV du 3 décembre 2014

Pierre SENECHAL : amène t il des remarques ?

Robert MIELOCH : Oui je souhaiterai faire part d'omissions :un conseiller ne peut plus s'adresser directement au secrétaire de mairie ce qui été possible auparavant.

- La date de départ en retraite de Pascal est bien le 31 mai et non le 30 juin
- La double rémunération des secrétaires de mairie soit 28 000 euros pour la période de mars à mai, soit pendant 3 mois; n'explique par l'augmentation de la ligne budgétaire pour le personnel. Comment en est-on arrivé à ces chiffres ?
- De plus, la rémunération d'un secrétaire de mairie en fin de carrière représente la moitié d'un secrétaire en début de carrière.
- Nous n'avons pas d'explications de la consommation de 40 % du budget de fonctionnement pour la période de janvier à mars 2014.
- Nous ne comprenons pas la raison pour laquelle seul les noms des personnes ayant voté contre sont mentionnés.
- Il a été évoqué la création de 12 postes en contrats aidés pour la réforme des rythmes scolaires : cela est faux, il faut aller voir le registre des délibérations car ce sont 12 postes d'adjoints d'animation à temps partiel.

Nous proposons qu'il y ait un enregistrement des débats pour que les comptes-rendus soient retransmis mot pour mot.

Pierre SENECHAL : Concernant l'enregistrement des débats, il faut une étude car il faut un financement pour ce matériel.

Je prends acte de votre demande .

Vote du Procès verbal à mains levées :

Pour	16
Abstention	
Contre	3 MIELOCH DEPREZ COULON

Bernadette DEPREZ : je souhaiterai faire une déclaration sur l'ordre du jour

Lors de votre dernier tract, vous parlez d'augmentation des dépenses et des impôts

Avez-vous évalué les risques économiques des points ayant un impact financier dans le budget primitif de 2015 ? Il y a urgence. Le budget supplémentaire a puisé dans notre réserve .La commission des finances ne s'est pas réunie.

Il ne faut pas augmenter les impôts.

Je demande le report à une autre séance des points relatifs au budget afin que la commission des finances puisse les étudier.

Pierre SENECHAL : Nous allons mettre au vote la demande de report.

Christian LUCAS : je ne comprends pas le motif de votre demande de report ?

Robert MIELOCH : Il s'agit d'un engagement des finances (dépenses) qui va forcément impacter les dépenses du budget primitif. Il faut débattre des autres solutions

Pierre SENECHAL : stop, je suis d'accord

Robert MIELOCH : Je n'accepte pas, un conseiller peut s'exprimer sans que l'on coupe la parole

Pierre SENECHAL : Allez s'y...

Robert MIELOCH : Vous allez commencer, ne me manquez pas de respect

Pierre SENECHAL : Continuez

Robert MIELOCH : Si vous souhaitez que je ne réponde pas, je suis élu, je ne parle pas en même temps. Tu distribues la parole, j'en termine, c'est formel, c'est très compliqué

Pierre SENECHAL : Je sais bien que cet état de fait vous énerve

Robert MIELOCH : Les engagements de dépenses, la commission ne pourra qu'acter et non discuter, modifier l'impact des dépenses sur le budget.

Pierre SENECHAL : Je propose de mettre aux voix la demande de report des points évoqués.

Pour	3 MIELOCH DEPREZ COULON
Abstention	
Contre	16

2. Création d'un poste de conseiller municipal délégué

Monsieur le Maire rappelle que la création de poste de conseillers municipaux délégués relève de la compétence du conseil municipal. Il est proposé la création d'un poste de conseiller municipal délégué aux affaires sociales.

Il ne s'agit pas de dépenses supplémentaires.

Bernadette DEPRES : on avait bien compris.

Pour	17
Abstention	2 DEPRES MIELOCH
Contre	0

3. Election du conseiller municipal délégué aux affaires sociales

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du conseiller municipal délégué aux affaires sociales.

Candidature de Valérie Genet

Il demande aux membres présents l'autorisation de procéder à l'élection à main levée.
Opposition de Monsieur Robert MIELOCH.

Vote au scrutin secret.

Assesseurs : Patrick Becquet et Guillaume Vega

Dépouillement.

Nombre de conseillers municipaux présents :	16
Nombre de procurations :	3
Majorité absolue :	10
Nombre de bulletins dans l'urne :	19
Résultats des votes :	16

Désignation du conseiller municipal : Valérie GENET par 16 bulletins pour, 2 bulletins blancs et 1 nul.

4. Indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux

Pierre SENECHAL : Les articles L2123-20 et L2123-24 du code général des collectivités territoriales, fixe des taux maximum des indemnités de fonction allouées au Maire, aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux délégués.

Considérant que la commune compte 2063 habitants, il est proposé de fixer les taux des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des conseillers municipaux comme suit à compter du 1^{er} mars 2015 :

FONCTION	NOMBRE	TAUX INDIVIDUEL
MAIRE	1	36.00%
ADJOINTS	5	13.50%
CONSEILLERS	4	5.50%

Ce taux correspond au pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015.

Ces indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

Pour	19
Abstention	0
Contre	0

5. Chemin du Souvenir

Valérie PRUVOT : Dans le cadre des commémorations de la grande guerre, la commune de Givenchy-en-Gohelle en partenariat avec le Comité des Fêtes de Givenchy en Gohelle, a pour projet d'organiser,

le **26 avril 2015**, une course « non compétitive » de 43 kilomètres, le long de la ligne de front Artois sud/ Artois Nord ralliant Bullecourt à Lorette. Le parcours le long de la ligne de front de notre territoire, sera l'occasion de rendre hommage aux soldats des différentes nations qui ont combattu lors de la première guerre mondiale. Ainsi plusieurs lieux de mémoire feront l'objet d'étapes de recueillement et de souvenir : Bullecourt pour les australiens, le cimetière britannique d'Ecoivres, la Nécropole Notre Dame de Lorette de Ablain st Nazaire pour les français et britanniques, le mémorial Canadien surplombant la crête de Vimy pour les canadiens et le mémorial de la division marocaine qui fera l'objet d'une cérémonie tout particulière.

La commune souhaite que ce moment soit une journée de rassemblement historique, sportif, culturel et festif. Elle organisera un repas sur le thème de la grande guerre, des expositions, des chants d'enfants. La visite du musée de Bullecourt, du cimetière d'Ecoivres et de l'anneau de la mémoire à Lorette seront également possible par la mise à disposition d'un bus qui pourra faire le parcours le long de la ligne de front.

Les dernière foulées du parcours feront l'objet d'une randonnée culturelle de Lorette à Givenchy avec la participation de tous les acteurs de la journée, coureurs, marcheurs, bénévoles, les aînés, témoins de notre histoire et les élus réunis pour la montée au flambeau de la place de Givenchy en Gohelle vers les mémoriaux canadien et marocain.

Afin de mener à bien cette action, l'association du comité des fêtes, très impliquée dans les différentes fêtes communales et dans le tissu local, a souhaité soutenir ce projet dans le cadre d'une opération de partenariat. L'objectif sur du long terme est que ce projet puisse se pérenniser.

Un comité de pilotage est mis en place pour le suivi de ce projet.

Le budget prévisionnel de cette action "chemin du souvenir" a été élaboré. Monsieur le Maire en donne lecture :

Pierre SENECHAL : Voulez vous des détails ?

Bernadette DEPRES : Quel est le degré d'implication de la commune ? Quel est la participation financière des autres communes ? Comment sont associées les associations ?
Qui est le responsable de l'action et son assurance ?

Pierre SENECHAL: Je prends acte de vos questions

**COURSE DU SOUVENIR 26 AVRIL 2015 SUJM**

DEPENSES		RECETTES	
ACHATS			
gerbes	180.00 €	Subvention CG62	5 100.00 €
récompenses participants	1 020.00 €		
flambeaux	387.22 €	Conseil Régional	4 000.00 €
Matériel pédagogique expo enfant	500.00 €		
dossards (600)	152.00 €	Dons comité des fêtes	3 670.00 €
Equipements sécurité organisation	1 410.54 €		
tonnelle	250.00 €	Participation inscription course	12 000.00 €
fournitures administratives	468.79 €		
matériel de cuisine	455.00 €	Pack visite musée repas transport	3 200.00 €
achat de tables et chaises	2 698.00 €		
achats divers repas (assiettes, gobelets...)	275.00 €		
alimentation	2 152.00 €		
PRESTATIONS DE SERVICE		COMMUNE	3 008.55 €
prestations de services - bus	5 500.00 €		
traiteurs repas soir	990.00 €		
traiteur repas midi	3 000.00 €		
sécurité (croix rouge)	1 050.00 €		
gendarmerie	1 050.00 €		
Publicité Voix du Nord	3 000.00 €		
locations de salles	890.00 €		
entrées visite musée Bulleccourt	400.00 €		
CHARGES DE PERSONNEL			
personnel communal	4 880.00 €		
bénévoles	3 000.00 €	Bénévoles	3 000.00 €
frais de mission organisateur	270.00 €		
TOTAL	33 978.55 €	TOTAL	33 978.55 €

Le coût estimatif est de 33 978.55 €.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'acter le chemin du souvenir, édition 2015, comme un événement d'intérêt communal,
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les dépenses relatives à l'organisation de ce projet et de solliciter toutes subventions aux partenaires afin de concrétiser ce projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le comité des fêtes pour l'organisation de cette manifestation culturelle.

Pour	16
Abstention	3 MIELOCH DEPREZ COULON
Contre	0

6. Eclairage du monument aux morts

Il est proposé de valider le plan de financement prévisionnel des travaux permettant une réfection du monument aux morts place Briquet. Ces travaux permettront également d'intégrer un éclairage aux couleurs du drapeau français en hommage aux combattants.

Dépenses	HT	Recettes	HT
Tdprotect - projecteurs led et installation	1 547.69 €	participation du Ministère de la défense	1 381.92 €
Marbriers de l'artois - réfection, pose de seuils	3 980.00 €	commune	4 145.77 €
Total	5 527.69 €	Total	5 527.69 €

Le Ministère de la Défense subventionne les projets commémoratifs à hauteur de 20 à 25 % du coût des travaux hors taxes. Ces travaux s'inscrivent dans le projet du chemin du souvenir et ce en hommage à la nation.

Il est proposé :

- de valider ses travaux et son plan de financement prévisionnel,
- d'inscrire ses dépenses au budget 2015,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la participation du Ministère de la Défense et de signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce projet d'intérêt communal.

Bernadette DEPREZ : Ceci est contraire à la demande d'économies, il n'y a pas d'argent, est ce judicieux ? La mise en sécurité des écoliers par le projet d'abris bus est plus importante pour les enfants et ce projet est finalisé.

Pierre SENECHAL : je ne comprends pas le rapport avec le monument

Bernadette DEPREZ : où sont les économies, donc ? Le monument est déjà éclairé, on peut peut-être reculer ces travaux d'éclairage ?

Pierre SENECHAL : la subvention peut être accordée maintenant. C'est le ministère qui nous a sollicité pour une aide en 2015, s'il on reporte ces travaux, nous n'aurons pas de subvention.

Pour	16
Abstention	3
Contre	0

7. Logiciel pour les prestations enfance et jeunesse – demande de subvention CAF

Virginie Barlet : L'activité des services liés à la jeunesse et à l'enfance (garderie, cantine, centre de loisirs, nouvelles activités périscolaires) ne cesse de progresser. Le contrat enfance-jeunesse contractualisé avec la Caisse d'Allocations Familiales comporte un volet important en matière d'indicateurs d'activité, d'analyse de l'offre et de la demande et d'évaluation.

Afin de faciliter la collecte et la restitution de ces données, d'alléger le temps administratif de agents et privilégier ainsi l'accueil des familles et l'animation, il est proposé d'acquérir un logiciel spécifique à la gestion des activités cantine, garderie, centre de loisirs et nouvelles activités périscolaires.

Cet outil permettra de gérer les fiches enfants, fiches parents, feuilles de pointage et de présence, d'éditer les factures, les attestations, de créer des documents selon les besoins de la commune et de ses services.

Monsieur le Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal prévues à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, a retenu le logiciel "Fushia" de la société SISTEC pour un montant de 4 900 euros HT (logiciel, installation et formation des agents). Cette acquisition peut faire l'objet d'une participation de la CAF au taux de 80 % dans la limite de 2000 euros.

Il est proposé de solliciter la Caisse d'Allocations Familiales pour l'octroi d'une subvention.

Pierre SENECHAL : le débat est ouvert.

Robert MIELOCH : la commune adhère d'ores et déjà à Agedi qui propose pour 1400 euros le logiciel et 829 la formation soit 2269 euros hors taxes au lieu des 4900 euros. C'est un exemple qui mérite un débat.

Pierre SENECHAL : J'en prends acte. Le Logiciel proposé est différent d'Agedi qui ne répond pas aux fonctionnalités nécessaires au suivi du contrat enfance jeunesse .

Pour	16
Abstention	0
Contre	3

8. Acquisition du mobilier de la médiathèque – passation du marché

Laurent FANTINI fait part de l'avancement des travaux de la médiathèque dont la réception est prévue en mars.

Il rappelle que le conseil municipal a validé le plan de financement des dépenses de la médiathèque et notamment l'acquisition du mobilier en séance du 7 juillet 2014 (délibération DE-2014-053).

Le montant prévisionnel des achats de mobilier est de 80 000 euros hors taxes.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à passer le marché et à prendre toutes décisions nécessaires pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché pour l'acquisition du mobilier.

Le marché sera mis en ligne aux entreprises via une plateforme de dématérialisation.

Robert MIELOCH : S'agit il d'un prix Ht ou TTC ? Y a-t-il des subventions ?

Pierre SENECHAL : La réponse est oui au x deux questions

Pour	17
Abstention	2 DEPRez MIELOCH
Contre	0

9. Renouvellement de la ligne de trésorerie

Nathalie PONTASSE expose que la commune a 2 grands chantiers : la médiathèque dont les subventions de 754 000 euros seront reçues en fin de chantier et dont il faut avancer les dépenses Le second chantier est le lotissement de la Place d'Or.

L'excédent de trésorerie actuel est de 350 000 euros et composé de la 1^{ère} ligne de trésorerie qui doit être remboursée au plus tard le 30 Mars 2015

Elle informe le conseil qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement du contrat de la ligne de trésorerie pour payer les entreprises et poursuivre le chantier.

Pierre SENECHAL : le débat est ouvert

Robert MIELOCH : Cette même question a été posée le 10 mars 2014 et trois élus de la majorité avaient voté contre. Je comprends que tu souris (s'adressant à Pierre SENECHAL). Ceci a été très bien expliqué par Nathalie PONTASSE et nous voterons pour.

Christian LUCAS : Vous parlez de soucis d'économies et je comprends mal le projet de la médiathèque. Avions-nous besoin d'une telle médiathèque. Vous nous faites des cours d'économies. Ce projet est surdimensionné au vu de la taille de la commune. Je trouve ça fort de café de donner des leçons. Ces dépenses sont pour ma part surdimensionnées.

Robert MIELOCH : Vous avez en héritage une médiathèque dans un village câblé. Une salle de sport qui était trop grande qui est devenue maintenant trop petite, une salle des fêtes luxueuse qui est très appréciée et qui a du succès, une église que l'on disait à raser, une école maternelle remise à neuve, des TBI dans chaque classe. La culture est essentielle à la vie en société.

Jackie TREDEZ : En tout cas, il n'y a pas de local pour la cantine et la garderie.

Robert MIELOCH : A quoi ça sert : à rien si je ne peux pas répondre

Pierre SENECHAL : S'il n'y a pas d'argent, on n'y arrivera pas

Robert MIELOCH : à chaque fois tu me coupes la parole

Pierre SENECHAL : Merci de m'autoriser à prendre la parole

Robert MIELOCH : La médiathèque a été votée par l'ensemble des élus y compris vous. La ligne de trésorerie va permettre de payer les entreprises

Pierre SENECHAL : je vous invite à voter

La Caisse d'Epargne Nord France Europe propose une ligne de trésorerie interactive dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Renouvellement de la ligne de trésorerie – 30/03/2015 – Caisse Epargne	
Montant	600 000 euros
Durée	1 an maximum
Taux d'intérêts (base de calcul : exact/360)	Euribor 1 semaine + 1,70 % Taux actuel Euribor 1 semaine = -0.032 %
Demande de tirage	aucun montant minimum
Paiement des intérêts	chaque mois civil par débit d'office
Frais de dossier	1 000 euros
Commission d'engagement :	NEANT
Commission de mouvement :	NEANT
Commission de non-utilisation :	0,50%

Il est proposé :

- de contracter une ligne de trésorerie de 600 000 euros auprès de la Caisse d'Epargne.
- de s'engager pendant toute la durée de la ligne de trésorerie, à prendre toutes les mesures budgétaires permettant le paiement des intérêts et accessoires.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Caisse d'Epargne

- d'autoriser Monsieur le Maire à négocier les conditions générales de la convention de prêt sur les bases précitées et de réaliser les opérations prévues dans la convention pour le bon fonctionnement de la ligne de trésorerie

Pour	19
Absten- tion	0
Contre	0

10. Vente de terrain à Pas de Calais Habitat - Place d'Or

Pierre SENECHAL : Dans le cadre du projet d'aménagement du secteur de la Place d'Or et plus particulièrement dans le cadre de la construction de 5 logements collectifs impasse Dégréaux par le bailleur Pas-de-Calais Habitat, ce dernier doit acquérir une parcelle de terrain reprise au cadastre section AB 159p d'une superficie d'environ 916 m² pour un montant de 50 000 hors taxes. L'évaluation domaniale correspond à la valeur vénale actuelle et les services de la Direction générale des finances publiques ont été consultés le 17 avril 2014.

Il est proposé de donner accord de la vente et du prix de vente du terrain à 50 000 euros hors taxes et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la vente dont l'acte sera préparé par Maître BERNARD, notaire à Liévin.

Pierre SENECHAL : le débat est ouvert

Il n'y a pas de remarques. Il s'agit d'une pièce administrative qui manque au dossier.

Pour	19
Absten- tion	0
Contre	0

11. Vente de terrains à COOPARTOIS – Place d'Or

Dans le cadre du projet d'aménagement du secteur de la Place d'Or, Coopartois a pour projet de commercialiser 17 logements PSLA (prêt social à location-accession). Ce projet de lotissement concerne les parcelles cadastrées AB 159, 349, 288, 346 et 339 pour une superficie totale d'environ 16 473.20 m².

Il a été négocié avec la commune, un prix de vente unique par parcelle, soit 20 000 euros hors taxes pour une superficie totale de 6 005 m². Courrier en date du 20 avril 2012.

Tableau des surfaces calculées par le cabinet Lejeail, expert-géomètre :

Logt 1	461m ²
Logt 2	312m ²
Logt 3	348m ²
Logt 4	596m ²
Logt 5	336m ²
Logt 6	249m ²
Logt 7	294m ²
Logt 8	303m ²
Logt 9	313m ²
Logt 10	302m ²
Logt 11	380m ²

Logt 12	362m ²
Logt 13	316m ²
Logt 14	459m ²
Logt 15	316m ²
Logt 16	357m ²
Logt 17	301m ²
Surface des parcelles	6 005m²

Il est proposé :

- de donner accord de la vente des terrains destinés à la réalisation des 17 logements PSLA à Copartois,
- de valider le prix de vente de chaque terrain à 20 000 euros hors taxes, soit 340 000 euros hors taxes pour l'ensemble,
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la vente dont l'acte sera préparé par Maître BERNARD, notaire à Liévin.

Pierre SENECHAL : le débat est ouvert, il n'y a pas de remarques

Pour	19
Abstention	0
Contre	0

12. prix des caveaux

Valentino ALLART : Dans le cadre des travaux d'extension du cimetière, il est proposé de fixer un tarif pour la vente de caveau, 2 places. Ce prix est fixé indépendamment de la concession.

Le prix de vente proposé est de 1 100 euros hors taxes.

Pierre SENECHAL : le débat est ouvert

Robert MIELOCH : Je souhaiterais savoir comment est fixé le prix, comment faisant on avant ?

Pierre SENECHAL : Ces caveaux permettront de gérer les situations d'urgence pour pouvoir procéder aux inhumations. D'autres remarques ?

Georges COULON : Quant est il des travaux du cimetière ?

Pierre SENECHAL : Il reste le portail à réaliser.

Valentino ALLART : On essaye de minimiser,

Pour	16
Abstention	3
Contre	0

13. rémunération des animateurs des centres de loisirs

Nathalie PONTASSE expose que dans le cadre des accueils de loisirs organisé par la municipalité, il est proposé de fixer comme suit, à compter du 1^{er} avril 2015, le barème de rémunération en tenant compte de l'évolution du SMIC :

Base journalière : $(151.67 \times \text{SMIC})/30$ jours + 10 % (congrés)
Un coefficient est appliqué entre chaque degré de formation.

FONCTION*	DEGRE DE FORMATION	Indemnités nettes journalières
DIRECTEUR	BAFD BAFD Stagiaire	84.79 €
	BAFA (moins de 50 enfants)	75.04 €
DIRECTEUR AD-JOINT	BAFD BAFD Stagiaire	75.04 €
	BAFA 3 ans d'experience	68.84 €
ANIMATEUR	BAFA	61.47 €
	En cours de formation	53.45 €
	sans formation	33.86 €
	Bénévole	- €

*degré de formation selon la réglementation en vigueur

En sus de leur rémunération, les personnels pourront bénéficier de primes supplémentaires à savoir :

- 5,50 euros par jour lors de sorties à la mer ou à la piscine pour les titulaires du diplôme de surveillant de baignade selon les besoins d'encadrement,
- 5,50 euros pour les titulaires de l'attestation Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1),
- 5,00 euros par nuit de camping.

Pierre SENECHAL : le débat est ouvert

Robert MIELOCH: J'ai une question. Nous n'avons pas la rémunération d'avant pour comparaison. Vous avez embauché un directeur. Cependant Monsieur WAELES, directeur en juillet 2014, n'a pas été indemnisé de ses frais de déplacement comme il l'a toujours été précédé auparavant. Même en cas de changement d'organisation, on ne doit pas supprimer ses frais.

Pierre SENECHAL : le tableau prévoit la rémunération d'un directeur en cas d'absence, et ceci pour ne pas être bloqué dans le cas d'un recrutement temporaire (maladie ou congé de l'agent en poste)
Avant/après, j'ai l'impression que tu découvres les choses ! Vous savez très bien comment ça fonctionne.

Je trouve déplacé de parler d'un cas particulier.

Nathalie PONTASSE : Comme vous n'êtes pas sans ignorer le cadre réglementaire, je vous rappelle que tout déplacement hors la résidence administrative est autorisé par un ordre de mission qui donne lieu à indemnisation. Ce point a été précisé à l'agent contractuel que vous avez cité dès son recrutement. Ces demandes de remboursement de frais se sont fait hors ce cadre et de fait ne sont pas prises en charge par la commune

Virginie BARLET : Il s'agit d'un tarif normal. Ce sera Aurélie qui assurera la direction sauf empêchement (maladie jambe cassée). Il n'y a pas d'embauche autre sauf en cas de congés ou maladie .

Pour	16
Abstention	3
Contre	0

QUESTIONS DIVERSES :

Pierre SENECHAL : j'ai 2 informations.

Tout d'abord le haut débit :

J'ai assisté à une réunion orange FFTH – fibre à votre maison (to home) à la CALL. Il faut retenir :

1. en 2015, la fibre, on va retravailler sur les villes de LENS et Liévin, car il y a des soucis avec Numéricâble.
- 2.
3. en 2015, le programme de orange est :
 - Harnes 50 %
 - Annay sous Lens
 - Sallaumines

Rien pour l'ouest de l'agglomération, ni Albain, ni Angres, ni Villers, ni Givenchy.

De plus, quand orange décidera de travailler sur la commune, il y aura 8 mois d'études.

Tout se fait en aérien. Elle amène mais il y a un coût de raccordement chez le particulier, la connexion coûte pour un pavillon 300 euros chez orange et pour un collectif 160 euros mais on peut demander à un autre opérateur.

Nous n'avons pas de réponse pour Givenchy. Ce n'est pas notre tour. Je suis soucieux de l'étrange réaction de certains maires comme Harnes qui devra expliquer à sa population pourquoi 50 % ont le haut débit et pas les autres.

Pour les villes de Liévin, Lens, il faut recommencer, est ce que les 3 milliards étaient budgétés pour eux ?

Monsieur COULON vous étiez présent à la réunion avec M. SANTIGNONS qui nous a proposé d'adhérer au syndicat ce que j'ai demandé à la CALL.

Celle-ci m'a répondu que ce n'était pas nécessaire.

Je ne pense pas qu'un futur candidat pas aux élections se trompe.

Georges COULON : Il est vrai qu'il est dommage de ce genre de positionnement de la part d'un élu, Il faut noter que nous sommes en retard par rapport à certains pays comme les pays bas et autres pays nordistes. Et même pour la région de Béthune et d'Arras. Il s'agit d'une problématique économique et sociale, ce qui a des conséquences politiques. Il est important de conserver la région pour éviter le Front National

Il y a eu un questionnaire à Mazingarbe car il est impossible de se connecter pour les collégiens.

Peut-on dénoncer le monopole d'Orange ?

Pierre SENECHAL : Tous les 1^{er} du mois, un courrier avec comme question : quid de orange et de la fibre à givenchy ? Sera adressé avec enveloppe timbrée de réponse de ma poche à la CALL.

Robert MIELOCH : il n'y a pas de représentant de Numéricâble à la réunion. C'est étrange.

Pierre SENECHAL : Ce n'est pas moi qui ai organisé la réunion.

Robert MIELOCH : Quelquefois on croit qu'on a des amis et on en est abusé.

Georges COULON : je ne fais pas de fixation mais c'est pour l'intérêt du village politique, économique et social.

Pierre SENECHAL : Oui pour les entreprises, on oublie les gens qui travaille chez eux, les médecins, qui peuvent établir un double diagnostic.

Robert MIELOCH : par rapport à Monsieur LUCAS, je ne comprends pas le réseau câble mais je sais que Numéricâble a acheté SFR. Mon petit doigt me dit : tout ce qu'on attend

Pierre SENECHAL : je dis ce que j'ai entendu
Je n'ai pas inventé pour Lens et Liévin

Robert MIELOCH : Je ne sais pas
C'est dommage d'avoir un réseau souterrain, l'investissement, je souhaiterais savoir. Mon petit doigt me dit. Numéricâble sera en discussions avec le président de la CALL (on me dit) pour câbler.

Pierre SENECHAL Vous avez plus d'infos que moi, j'en ferai part au président.

Pierre SENECHAL : A chaque fois que je dis quelque chose, c'est faux.

Concernant l'enfouissement de réseaux : j'ai une remarque. La commune a enfouie ses réseaux rue JAURES FERRY et SALENGRO, vous étiez maire à l'époque,

La FDE a fait du tri et nous a demandé si nous sollicitons toujours les 40 000 euros de subventions en attente depuis 2004 !

Robert MIELOCH : On a dépensé la moitié du budget de fonctionnement jusqu'en mars pas après

Pierre SENECHAL : Certains parlent d'excellence.

Bernadette DEPRES : C'est qui l'excellence ?

Robert MIELOCH : C'est Jules qui s'occupait des travaux

Valentino ALLART: Il faut préciser que la qualité du réseau de Numéricâble est en question puisqu'incompatible avec la technologie déployée par Orange . Des Autoportés en coaxial.

Christian LUCAS : Vous parlez de rachat de SFR. Ils ont une politique de gestion des coûts qui passent par les prestataires qui doivent s'asseoir sur les coûts de 30 %.
1000 à 10 000 emplois, peut être 450 personnes à Saint Omer qui pourraient perdre leurs emplois

Robert MIELOCH je n'ai pas d'avis

Georges COULON : c'est encore une fois un problème de gros sous

Pierre SENECHAL : seul orange est habilité à intervenir de part la loi

Valentino ALLART: quand un coffret est détruit il est à charge de Numéricâble, soit 2000 euros, mais Numéricâble ne veut pas entretenir son réseau.

Fin de séance : 20h15